

Fonds MAIF pour l'Education

Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008

Siège social : 200 avenue Salvador Allende 79000 NIORT

N° SIREN : 801 060 658

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 MARS 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le 17 mars à 16h, les membres du Conseil d'administration du Fonds MAIF pour l'Education se sont réunis en visioconférence à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 10.12.2020
2. Examen des comptes de l'exercice clos au 31.12.2020
3. Rapport d'activité du Président
4. Rapport du Commissaire aux comptes
5. Approbation des comptes et affectation du résultat (résolutions)
6. Présentation des bilans 2020 et présentation du programme d'actions 2021 :
 - Bilans et nouvelle(s) sollicitation(s)
 - Fédération des Autonomes de Solidarité
 - Prévention MAIF
7. Approbation du budget prévisionnel de dépenses 2021 et du prévisionnel de trésorerie 2021
8. Appel à projets 2021
9. Questions diverses
 - Bilan presse

Sont présents et/ou ont participé à distance :

- Christian PONSOLLE, représentant la MAIF, Président du Conseil
- Hélène HANNOIR, Trésorière
- Marc RIGOLOT, Secrétaire

Assistent également à la réunion :

- Frédéric MEUNIER, représentant le Cabinet TGS France Audit, Commissaire aux comptes
- Fabrice BADREAU, Actions sociétales et communications institutionnelles MAIF
- Sara OGE Actions sociétales et communications institutionnelles MAIF
- Marie-Anne LE GLEUHER, DGE MAIF
- Claire MUNCK, Secrétariat Général

Le Président ouvre la séance et rappelle les différents points inscrits à l'ordre du jour.

[...]

II. EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Le Président rappelle que tous les documents ayant trait à l'examen et l'approbation des comptes ont été adressés aux membres du Conseil d'Administration avec la convocation (les comptes annuels, le rapport d'activité, le rapport du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions).

Marie-Anne LE GLEUHER présente le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2020.

[...]

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 103 141,42€.

Le Commissaire aux comptes n'a pas formulé d'observation concernant le résultat.

[...]

IV. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Frédéric MEUNIER remercie les équipes comptables de leur collaboration au cours de sa mission et donne lecture du rapport au Conseil d'administration.

Il certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, notamment du nouveau plan comptable, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice 2020.

[...]

V. APPROBATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT

Après échange de vues, le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

Après avoir entendu le rapport d'activité et le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, le Conseil d'administration approuve le rapport d'activité ainsi que les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le Conseil d'administration approuve l'affectation des résultats telle qu'elle est proposée par le Président.

En conséquence, il décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit un résultat bénéficiaire de 103 141,42€ au compte « report à nouveau » qui s'élèvera désormais à un montant de 253 256,63 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

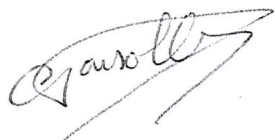
Troisième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

Pour extrait
Certifié Conforme
Christian PONSOLLE

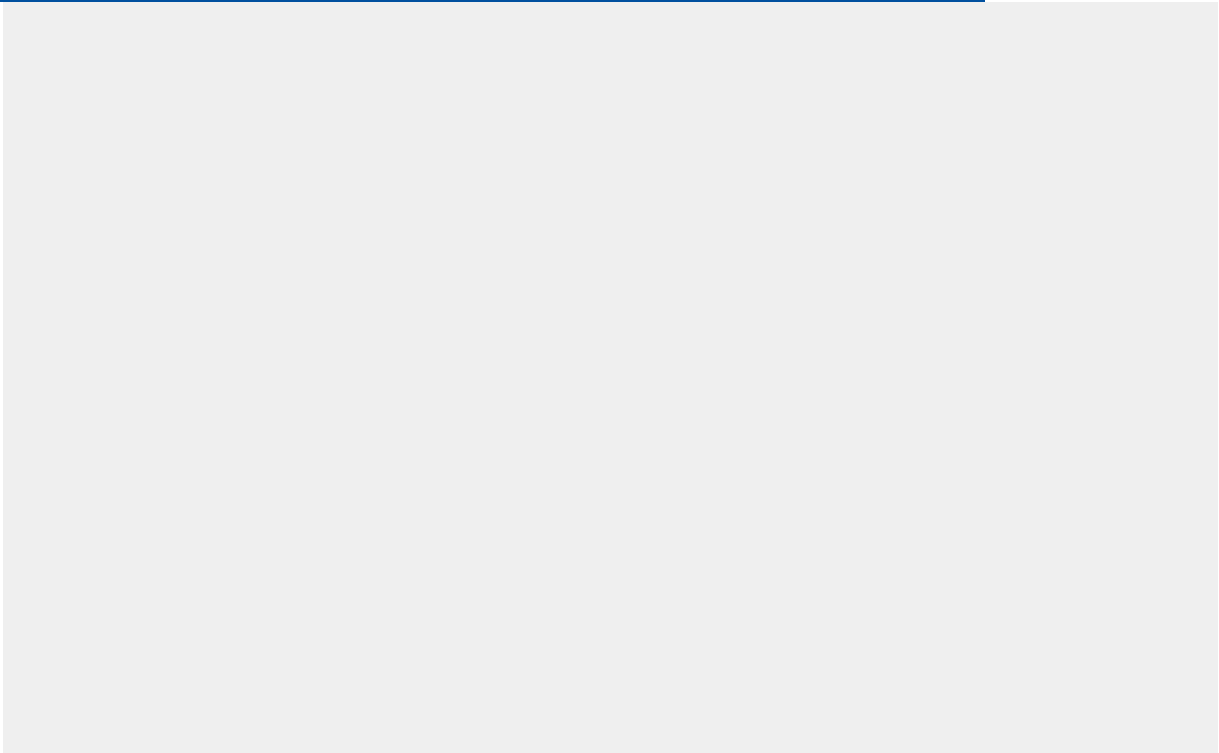
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ponsolle', with a stylized flourish extending from the end.

Fonds MAIF pour l'Education

200 Avenue Salvador Allende

79000 NIORT

Comptes au 31/12/2020



- SOMMAIRE -

Rapport d'activité

Rapport d'activité	3
--------------------	---

Comptes annuels

Bilan Actif	15
Bilan Passif	16
Compte de Résultat (1)	17
Compte de Résultat (2)	18

Annexe

Activité du Fonds MAIF pour l'Education	20
Règles et méthodes comptables	21
Immobilisations	23
Amortissements	24
Créances et dettes	25
Charges à payer	26
Tableau de variation des fonds propres	27
Emploi annuel des ressources publiques	28
Document	29

Rapport d'activité

Fonds MAIF pour l'Education

Fonds de dotation
N° SIREN 801 060 658

Siège social : *200 avenue Salvador Allende - 79000 NIORT*

RAPPORT D'ACTIVITE DU PRESIDENT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020



Messieurs,

Je vous ai réuni en Conseil d'administration en exécution des prescriptions légales et statutaires, après avoir procédé à l'arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, pour vous rendre compte de l'activité du Fonds MAIF pour l'Education, des résultats de la gestion au cours de l'exercice écoulé et pour soumettre à votre approbation les comptes et bilan dudit exercice.

Le Commissaire aux comptes, le Cabinet TGS France AUDIT, représenté par M. Didier BOYÉ, vous donnera lecture de son rapport contenant toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Je reprends ci-après les informations caractérisant l'exercice.

1. FONCTIONNEMENT INTERNE

La MAIF est née en 1934 sur l'initiative de quelques instituteurs. Leur souhait était de créer une mutuelle d'assurance de l'économie sociale, fondée sur la laïcité, la solidarité et le respect de la personne.

Avec le temps, la MAIF a développé non seulement ses contrats, mais aussi ses services et l'accompagnement auprès de ses sociétaires. Depuis l'an 2000, elle s'engage aux côtés des parents et des enseignants en mettant à leur disposition des solutions éducatives adaptées et accessibles à tous.

Souhaitant fédérer sous une même structure ses différentes actions éducatives dans une

approche désintéressée, la MAIF a créé le « Fonds MAIF pour l'Education ». Ses statuts ont été déposés à la préfecture des Deux-Sèvres en décembre 2009. Le fonds est déclaré depuis le 24 décembre 2009 pour une durée illimitée. Cette déclaration est parue dans le Journal Officiel le 23 janvier 2010.

Le Fonds MAIF pour l'Education soutient des actions d'intérêt général sous forme de mécénat. Il mène ses propres actions d'intérêt général et lance depuis 2010 un appel à projets annuel visant à soutenir des actions d'intérêt général en faveur de l'accès à l'éducation pour tous.

Le Conseil d'administration

Le Fonds MAIF pour l'Education est administré par un Conseil d'administration composé de :

- Christian PONSOLLE, représentant la MAIF, président,
- Hélène HANNOIR, trésorière,
- Marc RIGOLOT, secrétaire.

Alain PENNEL, membre du Conseil d'administration et trésorier du Fonds MAIF pour l'Education depuis le 1^{er} décembre 2015, a fait connaître sa décision de démissionner de ses fonctions d'administrateur et de trésorier, par un courrier en date du 8 juillet 2020, à la suite de la cessation de son mandat au sein de la MAIF.

Le Conseil d'administration MAIF, en tant que fondateur, a nommé Hélène HANNOIR en remplacement d'Alain PENNEL, à compter du Conseil d'administration du Fonds MAIF pour l'Education du 10 septembre 2020, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au Conseil d'administration du Fonds MAIF pour l'Education qui précédera la clôture de l'exercice 2021.

Le Conseil d'administration a élu Hélène HANNOIR en qualité de trésorière, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au Conseil d'administration du Fonds MAIF pour l'Education qui précédera la clôture de l'exercice 2021.

Il est rappelé que la MAIF, fondateur, est membre de droit du Conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par an sur convocation du président, et il règle, par ses délibérations, les affaires du fonds de dotation.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni trois fois et a notamment délibéré sur les sujets suivants :

- la désignation d'un nouveau Trésorier ;
- le programme d'action du fonds de dotation comprenant les sollicitations du fonds et les bilans des actions réalisées ;

- le rapport d'activité présenté annuellement par le président ;
- le budget et ses modifications ;
- les comptes de l'exercice clos ;
- le suivi de l'investissement réalisé ;
- la politique de gestion tactique des placements ;
- le bilan de la visibilité du fonds dans la presse ;

Le comité d'investissement

Il est composé de 3 personnes qualifiées extérieures au Conseil d'administration, nommées par ce dernier pour une durée de 3 ans, renouvelable une seule fois.

Le comité d'investissement est composé de :

- Arnaud COURDESSES, Président du Comité d'investissement
- Isabelle MAUPIN,
- Carole ZACCHEO.

Il est chargé de faire des propositions de politique d'investissement auprès du Conseil d'administration et d'en assurer le suivi.

Le Comité se réunit à la demande de son Président chaque fois qu'il le juge utile et au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice écoulé, le Comité s'est réuni une fois sur les sujets suivants :

- Suivi de l'investissement réalisé ;
- Elaboration et validation de la Politique de gestion tactique des placements.

2. LES RAPPORTS DU FONDS MAIF POUR L'EDUCATION AVEC LES TIERS

2.1. Les rapports avec le groupe MAIF

Soirée de remise des prix

La soirée de remise des prix nationaux de l'appel à projet du Fonds MAIF pour l'éducation initialement prévue le 1^{er} décembre à Brest a été annulée à cause de la pandémie de la COVID-19. Les prix seront remis aux lauréats début 2021.

2.2. Les rapports avec les tiers en dehors du groupe MAIF

a. Appel à projets

En janvier 2020, le Fonds MAIF pour l'Education a lancé, pour la onzième année consécutive, son appel à projets. L'objectif de cet appel à projets est d'encourager et faire émerger des initiatives en faveur du partage de la connaissance et en répondant à la priorité sociétale de « l'accès à l'éducation pour tous ».

L'opération était ouverte à toute association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ou tout autre organisme exerçant une activité d'intérêt général visée aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts et ayant son siège en France métropolitaine ou dans les DOM-ROM-COM-TOM.

L'appel à projets 2020 s'est déroulé en deux étapes distinctes et complémentaires :

1. Une étape académique

Dans chaque académie française, un projet lauréat a été sélectionné et récompensé parmi tous les dossiers reçus. Pour ce faire, des jurys académiques ont été mis en place. Ils étaient constitués de représentants désignés par le Fonds MAIF pour l'Éducation et de personnalités reconnues pour leur expertise et/ou leur engagement sur les champs éducatifs, culturels et sociaux.

Au total, 25 lauréats académiques ont ainsi été récompensés, chacun ayant reçu une dotation de 1 500 €.

2. Une étape nationale

Les projets académiques primés ont été présentés à un jury national le 22 septembre 2020 pour l'attribution de trois prix, dont le 1^{er} prix dit "Edmond Proust" (en hommage au président-fondateur de la MAIF). La dotation était de 5 000 € pour ce prix, 3 000 € pour le 2^{ème} et 2 000 € pour le 3^{ème}.

Le jury national était constitué des trois membres du conseil d'administration du FME : **Christian PONSOLLE**, président, **Hélène HANNOIR**, trésorière (excusée), et **Marc RIGOLOT**, secrétaire.

Il était également constitué de six personnalités extérieures dont quatre étaient excusées (Mesdames ARTIGALAS et ROUSSEL-ADAM, et Messieurs COIGNARD et RENAUDIN) :

↳ **Robert FOHR**, chef de la Mission Mécénat au Ministère de la Culture,

↳ **Christian GAUTELLIER**, directeur du Festival du Film d'Éducation et direction de la Communication des CEMEA.

Parmi ces associations, trois ont été retenues au niveau national :

- **1^{er} Prix National - Prix Edmond Proust (5 000 euros)**

Association : **ASSOCIATION DES COMMUNS**

Projet : « Bicyclettes A.M.I.E.S »

L'Association des communs a pour objet de promouvoir des valeurs de partage et de solidarité, et de développer la résilience et l'autonomie de chacun, en forgeant des liens entre communautés et corps de métiers et en les réunissant dans un espace propice à l'apprentissage, l'échange et l'expérimentation.

Le projet « Bicyclettes A.M.I.E.S » consiste à faciliter la vie des habitants en zone prioritaire de Guéret, à travers la pratique du sport, la réparation et la remise en vente à prix solidaires de vélos. Ils apprendront également à les entretenir et seront formés à la sécurité routière.

- **2^{ème} Prix National (3 000 euros)**

Association : **COMITE DEPARTEMENTAL USEP DE L'INDRE**

Projet : « Les sentiers de la mémoire »

L'objectif du Comité départemental USEP de l'Indre est d'organiser des activités sportives dans les écoles publiques du département.

Le projet « Les sentiers de la mémoire » vise à créer des sentiers de randonnée autour de lieux historiques liés à la seconde guerre mondiale, et notamment les faits de résistance. Les sentiers seront identifiés via la recherche de géocaches répertoriées et liées entre elles. Dans chaque géocache se trouvera un code QR qui une fois scanné avec un téléphone portable, renverra sur des informations concernant les faits qui se sont déroulés sur les lieux.

- **3^{ème} Prix National (2 000 euros)**

Association : **ASSOCIATION SAVOYARDE DES CLASSES DE DECOUVERTES (ASCD)**

Projet : « Sensibilisation des élèves aux pratiques écocitoyennes, avec la mise en place d'un label dans les écoles »

L'ASCD a pour objet l'organisation, la promotion et le développement des séjours scolaires et sorties à caractères éducatif, sportif et culturel organisées durant le temps scolaire

Le projet récompensé par le Fonds MAIF pour l'Education a pour objectif la mise en place dans les classes d'une charte centrée autour des axes environnementaux et humain. Cette charte doit permettre aux élèves d'être acteurs majeurs de la transition écologique.

Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions		
Association	Adresse	Montant
Ensemble instrumental "Solstice"	Les castors de Servières, 27 rue Vega, 13015 Marseille	1 500 €
Association d'animation et de gestion du centre social Georges Brassens	Centre Georges Brassens, 4 rue John Kennedy, 60100 CREIL	1 500 €
OCCE 39	20 C Montée Gauthier Villars, 39000 LONS LE SAUNIER	1 500 €
Les Caprices de Marianne	19 rue Esmangard, 33800 BORDEAUX	1 500 €
La fabrique - des sources de l'Orne	17 rue aux Comtes, 61570 ALMENECHES	1 500 €
PEP 43	Route du Puy, 43160 LA CHAISE DIEU	1 500 €
EthnoArt	39 rue des Cascades, 75020 PARIS	1 500 €
Centre interculturel conseil formation médiation	7 rue de l'ancien collège, 71100 CHALON SUR SAONE	1 500 €
Association savoyarde des classes de découvertes (ASCD)	131 avenue de Lyon, 73000 CHAMBERY	3 500 €
Lire Dire Ecrire	7 rue des Frères, 97414 ENTRE-DEUX	1 500 €
Le Père-Noël est-il un Rocker ?	24 avenue Gustave Delory, 59100 ROUBAIX	1 500 €
Association des communs	22 avenue Charles de Gaulle, 23000 GUERET	6 500 €
Educ'diff	Mairie de Roche la Molière, 2 rue Gambetta, 42230 ROCHE LA MOLIERE	1 500 €
Association culture égalité	116 rue Lamartine, 97212 FORT DE France	1 500 €
Compagnie 1057 roses	2 rue Raoul Mourier, BP 11, 30110 LA GRAND'COMBE	1 500 €
MJC du verdunois	2 place André Maginot, 55430 BELLEVILLE SUR MEUSE	1 500 €
Collège extraordinaire	64 rue de la Bottière, 44300 NANTES	1 500 €
Au nom de la danse	38 place Picholina, Le Saint Dominique, 83210 LA FARLEDE	1 500 €
Comité départemental USEP de l'Indre	23 bd de la Valla, 36000 CHATEAUROUX	4 500 €
Ticket d'entrée	27 rue de Mouzaïa, 75019 PARIS	1 500 €
I Somnambuli	Françoise EMERARD, 96 rue de Toul al Lann, 22700 PERROS GUIREC	1 500 €
Web solidarité	18 rue Soquence 76600 LE HAVRE	1 500 €
Créative vintage	2 rue de l'Abbé Wetterlé 67000 STRASBOURG	1 500 €
Eclaireuses éclaireurs de France	12 place Georges Pompidou, 93167 NOISSY LE GRAND	1 500 €
Initiatives et changement France	22 rue de la Saïda, 75015 PARIS	1 500 €

b. Appel à projets « best of »

Pour marquer son dixième anniversaire, le Fonds MAIF pour l'Education a lancé en décembre 2019 un appel à projets « best of ». L'objectif était d'élire le meilleur des projets ayant obtenu le premier prix national lors d'une des éditions de l'appel à projets du FME de 2010 à 2019.

La dotation de ce prix « best of » était de 10 000 €.

Huit des dix associations lauréates ont répondu à l'appel à projets « best of ». L'association Clichés urbaines (lauréat 2012) n'y a pas donné suite, et l'association Questions de regard (lauréat 2015) n'a pas pu répondre car elle a été dissoute.

Le jury a délibéré le 6 février 2020. Il était constitué des trois membres à date du conseil d'administration du FME dont un était excusé (Marc RIGOLOT, secrétaire) : **Christian PONSOLLE**, président, et **Alain PENNEL**, trésorier.

Il était également constitué de six personnalités extérieures :

- ↳ **Vivianne ARTIGALAS**, sénatrice des Hautes-Pyrénées,
- ↳ **Jean-Michel COIGNARD**, directeur de l'Académie de Paris,
- ↳ **Robert FOHR**, chef de la Mission Mécénat au Ministère de la Culture,
- ↳ **Christian GAUTELLIER**, directeur du Festival du Film d'Éducation et direction de la Communication des CEMEA,
- ↳ **Thibault RENAUDIN**, délégué général, Bleu Blanc Zèbre,
- ↳ **Martine ROUSSEL-ADAM**, co-fondatrice de la Fondation SEVE.

Liste des associations ayant remporté le 1 ^{er} prix national entre 2010 et 2019		
Année de participation	Association	Nom du projet lauréat
2010	Arts Résonances	La poésie vous fait signe
2011	Lâche les mots	Slam Point Bard
2012	Clichés Urbains	Ateliers photographiques de proximité
2013	Maison des Droits de l'Enfant de Châteauroux	Violence et responsabilité des mineurs
2014	La Maison du Jardin	Du jardin à l'assiette :

Liste des associations ayant remporté le 1 ^{er} prix national entre 2010 et 2019		
Année de participation	Association	Nom du projet lauréat
		actions d'éducation pour un bien être alimentaire
2015	Questions de regard	Notre monde au travail, sphères privées / sphères publiques
2016	OCCE 56	Swag wear
2017	SOS Papa Nord Picardie	Papa raconte-moi une histoire
2018	Collectif jesuisnoirdemonde	Les messagers : la parole à prendre ou à laisser
2019	Association pour la conception, l'aménagement et la gestion de l'environnement	Implication des habitants d'un quartier urbain dans une démarche de développement durable via le compostage et le jardin partagé

Le jury a retenu le projet « La poésie vous fait signe » de l'association Arts résonances (lauréat 2010). La remise du prix était prévue au Moulin du Roc à Niort le 10 mars 2020. A cause de la pandémie de la COVID-19, cette soirée de remise de prix a dû être reportée à une date encore non déterminée à ce jour. Le chèque de 10 000 € sera remis à l'association lauréate en février 2021.

c. Mécénats

En dehors de son appel à projets, le Fonds MAIF pour l'Education a fait évoluer les mécénats de la façon suivante en 2020 :

➤ Mécénats reconduits :

Organisme	Action d'intérêt générale soutenue	Montant
ADFIG	Mécène du Festival international de géographie	5 000 €

Organisme	Action d'intérêt générale soutenue	Montant
	2020	
AFEV	Soutien au programme KAPS (<i>les Kolocations à Projets Solidaires</i>) permettant à des jeunes d'habiter en colocation dans un quartier populaire tout en s'engageant quotidiennement dans la création de lien social et la lutte contre les inégalités dans les quartiers.	5 000 €
Becomtech	Formation conçue pour la parité femme/homme dans l'univers technique informatique	20 000 €
CEMEA	Contribution au Festival du film d'éducation	10 000 €
Contre-courant	Ateliers ayant pour but de familiariser tous les publics aux différents spectacles musicaux et vivants, notamment le slam	3 000 €
Entracte	Mise en place d'activités participant au développement et à l'épanouissement personnel des adolescents et jeunes adultes en situation de fragilité.	9 000 €
FAS	Financement du projet « Pour une école apaisée, creuset de la société de demain »	1 500 000 €
Fondation La main à la pâte	Programme « Esprit scientifique – esprit critique »	20 000 €
Hippocampe	Concours national de la bande dessinée à destination de personnes en situation de handicap	5 000 €
InSite	Mise en place d'ateliers de pratique numériques auprès des seniors	5 000 €
Jazz in Marciac	Programmation musical « jeune public »	5 000 €
Le Bal	Plateforme d'e-learning « Ersilia » (éducation à la citoyenneté par l'image)	15 000 €
Lire et faire lire	Programme de développement du plaisir de la lecture et de solidarité intergénérationnelle.	8 000 €
Orchestre de chambre Nouvelle-Aquitaine	Actions pédagogiques	10 000 €
Prévention MAIF	Sensibilisation au risque et à la prévention des accidents en direction du milieu scolaire, du milieu associatif et de tout public	2 700 000 €
Sauve qui peut le	Volet pédagogique du festival International du	10 000 €

Organisme	Action d'intérêt générale soutenue	Montant
court métrage	court métrage de Clermont-Ferrand, en particulier le concours de la jeune critique 2020.	
Sciences Po de Lille et de Toulouse	Le programme PEI Pro	20 000 €
Soirées lyriques de Sanxay	Programme de sensibilisation de l'art lyrique à destination des élèves, collégiens et lycéens.	6 000 €
Unis-Cité	Soutien au programme « Jeune citoyen du numérique »	30 000 €

➤ Nouveau mécénat 2020 figurant au prévisionnel 2020 :

Organisme	Action d'intérêt général soutenue	Montant
CEMEA	Projet contre le racisme	6 000 €

➤ Mécénats figurant au prévisionnel 2020 non mis en place à cause de la pandémie COVID-19 mais qui seront reconduits en 2021 :

Organisme	Action d'intérêt général soutenue
L'arbre des connaissances	Apprentis chercheurs
Ministère de la culture	Concours « Dis-moi dix mots »
Emmaüs Connect	Essaimage – faire du numérique une chance pour tous
Eclat	Ateliers de théâtre de rue, ouverts à tous
Eclaireuses éclaireurs de France	Road-trip citoyen
Fondation SEVE	Formation des éducateurs et enseignants de Guadeloupe et de Martinique à la pratique de réflexion philosophique pour faciliter les conditions d'apprentissage et de réussite.
APAJH	Actions en faveur de la scolarisation des personnes en situation de handicap

➤ Mécénats figurant au prévisionnel 2020 non mis en place :

Organisme	Action d'intérêt général soutenue	Remarques
Centre européen de promotion de l'histoire	Sensibilisation à l'histoire du patrimoine pour des jeunes entre 13 et 15 ans, très éloignés	L'association n'a pas fait de demande de mécénat.

Organisme	Action d'intérêt général soutenue	Remarques
	de l'accès au patrimoine culturel	
Les petits tabliers	Ateliers de cuisine saine et respectueuse de l'environnement dans des établissements scolaires et dans des centres de loisirs.	Le projet s'est arrêté en février 2020.

- Mécénat non identifié au prévisionnel mais décidé au cours de l'exercice 2020 :

Organisme	Action d'intérêt général soutenue	Montant
Coup de pouce	Programme contre l'échec scolaire précoce	21 000 €

b. Perspectives 2021

Des évolutions sont prévues pour l'année 2021 :

- Nouveaux mécénats

Energie jeunes : déploiement du programme « Ma réussite au collège » dans des classes SEGPA de la région PACA.

La pandémie COVID-19 pourrait avoir des incidences sur le programme d'action de l'année 2021, tout comme sur celui de l'exercice 2020, la vie associative étant fortement impactée par cette crise.

Le Président

Comptes annuels

ACTIF	Exercice 2020			Exercice 2019
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	29 761	29 761		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	29 761	29 761		
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	13 378 896		13 378 896	9 344 011
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	13 378 896		13 378 896	9 344 011
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	13 408 657	29 761	13 378 896	9 344 011

PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 000	
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		9 066 427
Autres Fonds propres		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	150 115	97 532
Excédent ou déficit de l'exercice	103 141	52 583
Situation nette (sous-total)	254 257	9 216 542
Fonds propres consommables	13 015 197	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	13 269 454	9 216 542
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 357	3 057
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	8 085	10 417
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	100 000	113 994
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	109 442	127 468
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	13 378 896	9 344 010

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	4 550 230	
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	34	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		4 111 200
TOTAL I	4 550 264	4 111 200
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	4 472 723	4 090 726
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		880
TOTAL II	4 472 723	4 091 606
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	77 541	19 594
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	33 686	43 406
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	33 686	43 406
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	33 686	43 406
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	111 226	63 000

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL VI		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	8 085	10 417
Total des produits (I+III+V)	4 583 950	4 154 606
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 480 808	4 102 023
5 - EXCEDENT OU DEFICIT	103 141	52 583
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	145 141	
Bénévolat		
Mise à disposition gratuite de personnel		142 008
TOTAL	145 141	142 008
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	145 141	
Personnel bénévole		
Mise à disposition gratuite de personnel		142 008
TOTAL	145 141	142 008

Annexe

L'OBJET, MISSION SOCIALE, LA NATURE ET PERIMETRE DE L'ACTIVITE

Le fonds de dotation a pour objet de financer, directement ou à travers des organismes à but non lucratif, des actions d'intérêt général favorisant l'accès à l'éducation pour tous ou des actions d'intérêt général à caractère culturel et sportif.

LES MOYENS MIS EN OEUVRE

Le FME soutient des actions d'intérêt général sous forme de mécénat. Il mène ses propres actions d'intérêt général et lance depuis 2010 un appel à projets annuel visant à soutenir des actions d'intérêt général en faveur de l'accès à l'éducation pour tous.

Le FME lance un appel à projets qui a comme objectif d'encourager et de faire émerger des initiatives en faveur du partage de la connaissance et en répondant à la priorité sociétale de « l'accès à l'éducation pour tous ».

L'opération est ouverte à toute association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ou tout autre organisme exerçant une activité d'intérêt général visée aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts et ayant son siège en France métropolitaine ou dans les DOM-ROM-COM-TOM.

L'appel à projets se découle en deux étapes distinctes et complémentaires :

- Une étape académique : dans chaque académie française, un projet lauréat est sélectionné et récompensé parmi tous les dossiers reçus. Pour ce faire, des jurys académiques ont été mis en place. Ils sont constitués de représentants désignés par le FME et de personnalités reconnues pour leur expertise et/ou leur engagement sur les champs éducatifs, culturels et sociaux. Au total, 25 lauréats académiques ont ainsi été récompensés en 2020, chacun ayant reçu une dotation de 1 500 €.
- Une étape nationale : les projets académiques primés sont présentés à un jury national pour l'attribution de trois prix, dont le 1^{er} prix est de 5 000 €, le 2^{ème} de 2 000 € et le 3^{ème} de 2 000 €.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont le total est de 13 378 896,27 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégagant un résultat positif de 103 141,42 €.

Cet exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité et continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité et importance relative,
- Prudence,
- Permanence des méthodes,

et conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG sous réserves des dispositions particulières figurants dans le règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et les méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Le fonds de dotation du FME, à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2020, a établi ses comptes annuels en application du règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018 qui succède au règlement CRC n°99-01 appliqué sur les exercices précédents. L'application de ce nouveau plan comptable constitue un changement de méthode comptable, selon les dispositions du PCG, dont les incidences sont mentionnées dans le paragraphe « Changement de méthode comptable ».

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

La première application du règlement ANC n°2018-06 a eu lieu sur l'exercice ouvert à compter du 01 janvier 2020 et entraînée les effets suivants sur la présentation des comptes annuels :

- Les données relatives à l'exercice 2019 dans le bilan et le compte de résultat sont présentées selon l'ancien règlement CRC 99-01 en application de l'article 122-3 du PCG
- L'impact du changement de méthode concerne les postes suivants :
 - o Les fonds propres consommables
 - o Les dons

Le tableau ci-après intitulé « information comparative retraitée selon la nouvelle méthode des exercices antérieurs » présente les principaux postes des exercices antérieurs présentés selon l'ancien règlement CRC 99-01, retraités selon la nouvelle méthode.

	2020 selon règlementation ANC n°2018-06	2019 selon règlementation ANC n°2018-06	2019 arrêtés, certifié publiés selon règlement CRC n°99-01
BILAN PASSIF			
Fonds propres statutaires	1 000	1 000	
Autres fonds propres			9 066 427
Fonds propres consommables	13 015 197	9 065 427	

COMPTE DE RESULTAT	2020 selon règlementation ANC n°2018-06	2019 selon règlementation ANC n°2018-06	2019 arrêtés, certifié publiés selon règlement CRC n°99-01
Produits d'exploitation			
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	4 550 230	4 111 000	
Dons manuels	34	200	
Autres produits			4 111 200
Contributions volontaires en nature			
Prestations en nature	145 141	142 008	
Mise à disposition gratuite de personnel			142 008

CHARGES ET PRODUITS

ils sont calculés selon le principe de rattachement à l'exercice de référence.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont amorties en linéaire sur 5 ans.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DOTATIONS CONSOMPTIBLES

Les dotations consommables versées par le fondateur sont comptabilisées en Fonds Propres. Aucune somme ne reste à percevoir au titre de l'exercice 2020.

La quote-part représentative de la dotation reprise pour être consommée est comptabilisée en produit du compte de résultat en contrepartie des Fonds Propres du bilan. Cette quote-part correspond aux dépenses prévisionnelles votées au Conseil d'Administration de début d'année.

MECENAT

Lorsqu'une convention de mécénat concerne plusieurs exercices, le don versé par le Fonds MAIF pour l'Education est rattaché à l'exercice de la date de signature de la convention.

EVALUATION DE LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE PERSONNEL

La mise à disposition gratuite de personnel correspondant aux salaires et aux charges patronales des salariés mis à la disposition du Fonds de dotation est estimée à 145 141 €.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

Le compte «emploi ressources» est intégré à l'annexe aux comptes conformément à l'article 8 de l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005.

PLACEMENTS

Le FME a ouvert un compte livret institutionnel le 14/05/2013. Les produits de ces placements font l'objet d'une déclaration fiscale 2070 et sont soumis au taux d'imposition de 24%.

AUTRES EVENEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Nous avons souhaité vous décrire les conséquences liées à la crise sanitaire COVID-19 sur les comptes de FME

1-Impacts de la crise sur l'activité

La crise sanitaire n'a pas eu de conséquence sur l'activité du FME

2-Mesures de soutien actionnées

Nous n'avons actionné aucune mesure de soutiens

3-Conséquences financières sur les comptes du FME

Nous estimons que la crise sanitaire n'a pas eu de conséquences sur les comptes du FME

Les comptes annuels ont été élaborés en présumant la continuité d'exploitation dans un environnement néanmoins incertain soumis à des aléas dont il est difficile d'appréhender précisément les impacts sur le prochain exercice.

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Il a été procédé à l'évaluation des contributions en nature, portées en pied du compte de résultat.

Le mode de valorisation de ces contributions correspond aux salaires et aux charges patronales des salariés MAIF ayant réalisé des prestations pour FME, auquel on applique un taux d'environnement de 1.83. Soit pour 2020, 21 personnes pour 1 817,80 heures (145 141.36 €).

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29 761		
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
TOTAL GENERAL	29 761		

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			29 761	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL GENERAL			29 761	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	29 761			29 761
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL GENERAL	29 761			29 761

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL			
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 357	1 357		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôt sur les bénéfices	8 085	8 085		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	100 000	100 000		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	109 442	109 442		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTE Fournisseurs Cptes Rattach				
40810000	FRS B ET S FNP	1 357,20	1 344,00	13,20
TOTAL DETTE Fournisseurs Cptes Rattach		1 357,20	1 344,00	13,20
AUTRES DETTES				
46860000	DIVERS CAP	100 000,00	98 788,42	1 211,58
TOTAL AUTRES DETTES		100 000,00	98 788,42	1 211,58
TOTAL CHARGES A PAYER		101 357,20	100 132,42	1 224,78

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06				
Fonds propres sans droit de reprise	9 066 427	-9 065 427	1 000				1 000
Fonds propres avec droit de reprise							
Ecarts de réévaluation							
Réserves							
Report à nouveau	97 532		97 532	52 583			150 115
Excédent ou déficit de l'exercice	52 583		52 583	-52 583	103 141		103 141
Situation nette	9 216 542	-9 065 427	151 115	0	103 141	0	254 256
Fonds propres consommables		9 065 427	9 065 427		8 500 000	4 550 230	13 015 197
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL	9 216 542	0	9 216 542	0	8 603 141	4 550 230	13 269 454

Emplois	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	Ressources	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
1 - Missions Sociales Educatives		1 - Ressources Collectées Auprès du Public	
1.1 Réalisées en France		1.1 Dons collectés	
Versement à d'autres organismes agissant en France	34	Dons manuels non affecté à une opération particulière	34
Total général	34		34

FONDS MAIF POUR L'ÉDUCATION

Fonds de dotation régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et ses décrets d'application ainsi que par les présents statuts.

LISTE DES PERSONNES CHARGÉES DE SON ADMINISTRATION

A JOUR AU 17 MARS 2021

Membres du Conseil d'administration	Mentions
MAIF Fondateur et Président Représentée par Christian PONSOLLE	Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (MAIF), Société d'assurance mutuelle à cotisations variables, Entreprise régie par le Code des assurances, 200 avenue Salvador Allende 79038 NIORT Cedex 9 Numéro SIREN 775 709 702 Christian Michel Élie PONSOLLE Principal adjoint de collège Administrateur Délégué MAIF Né le 05.10.1961 à Pforzheim (Allemagne) Nationalité Française Domicilié au 5 Avenue du Baron Séguier 64140 BILLERE
Monsieur Hélène HANNOIR Trésorière	Hélène HANNOIR Principal de collège Administratrice MAIF Née le 20.04.1975 à Armentières Nationalité Française Domiciliée au 31 rue du Bourg 59130 LAMBERSART
Monsieur Marc RIGOLOT Secrétaire	Marc RIGOLOT Directeur de la FONDATION MAIF Né le 29.01.1964 à PARIS (75) Nationalité Française Domicilié au Chemin Champ Viron Le Breuil 79260 FRANCOIS

FONDS MAIF POUR L'EDUCATION

Fonds de dotation

200, avenue Salvador Allende
79000 NIORT

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport sur les comptes annuels



Didier BOYÉ
Frédéric MEUNIER
Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance : TGS France Audit - 146 Boulevard Ampère - 79180 CHAURAY
Tél. 05 49 17 83 50 - Fax 05 49 17 83 55 - E-mail : niort-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Administrateurs du FONDS MAIF POUR L'EDUCATION,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation FONDS MAIF POUR L'EDUCATION, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « Faits caractéristiques significatifs intervenus au cours de l'exercice » et « Changement de méthode comptable » de l'annexe qui exposent le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC n°2018-06, nouveau plan comptable des associations, fondations et fonds de dotation avec effet à partir de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et organisations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et organisations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, les notes « Faits caractéristiques significatifs intervenus au cours de l'exercice » et « Changement de méthode comptable » de l'annexe exposent le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative à l'application du règlement ANC n°2018-06, nouveau plan comptable des associations, fondations et fonds de dotation avec effet à partir de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fonds de dotation, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Le paragraphe sur les « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose celles retenues pour l'établissement des comptes annuels et notamment pour la comptabilisation des dotations consommables et l'évaluation des contributions volontaires en nature. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fonds de dotation, nous avons vérifié leur caractère approprié et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADMINISTRATEURS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents adressés aux Administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DU FONDS DE DOTATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

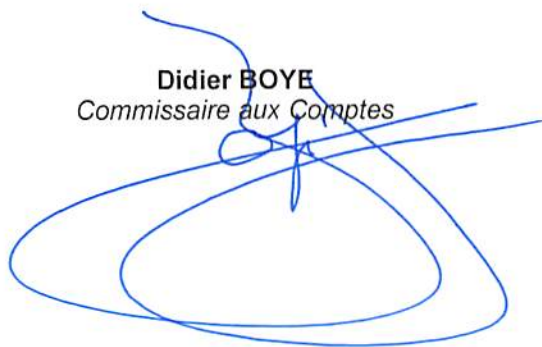
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chauray, le 10 mars 2021

Pour **TGS France Audit**,

Didier BOYE
Commissaire aux Comptes



ACTIF	Exercice 2020			Exercice 2019
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	29 761	29 761		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	29 761	29 761		
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	13 378 896		13 378 896	9 344 011
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	13 378 896		13 378 896	9 344 011
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	13 408 657	29 761	13 378 896	9 344 011

PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 000	
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres Fonds propres		9 066 427
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	150 115	97 532
Excédent ou déficit de l'exercice	103 141	52 583
Situation nette (sous-total)	254 257	9 216 542
Fonds propres consommables	13 015 197	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	13 269 454	9 216 542
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 357	3 057
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	8 085	10 417
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	100 000	113 994
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	109 442	127 468
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	13 378 896	9 344 010

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	4 550 230	
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	34	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		4 111 200
TOTAL I	4 550 264	4 111 200
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	4 472 723	4 090 726
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		880
TOTAL II	4 472 723	4 091 606
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	77 541	19 594
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	33 686	43 406
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	33 686	43 406
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	33 686	43 406
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	111 226	63 000

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL VI		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	8 085	10 417
Total des produits (I+III+V)	4 583 950	4 154 606
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 480 808	4 102 023
5 - EXCEDENT OU DEFICIT	103 141	52 583
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	145 141	
Bénévolat		
Mise à disposition gratuite de personnel		142 008
TOTAL	145 141	142 008
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	145 141	
Personnel bénévole		
Mise à disposition gratuite de personnel		142 008
TOTAL	145 141	142 008

Annexe

L'OBJET, MISSION SOCIALE, LA NATURE ET PERIMETRE DE L'ACTIVITE

Le fonds de dotation a pour objet de financer, directement ou à travers des organismes à but non lucratif, des actions d'intérêt général favorisant l'accès à l'éducation pour tous ou des actions d'intérêt général à caractère culturel et sportif.

LES MOYENS MIS EN OEUVRE

Le FME soutient des actions d'intérêt général sous forme de mécénat. Il mène ses propres actions d'intérêt général et lance depuis 2010 un appel à projets annuel visant à soutenir des actions d'intérêt général en faveur de l'accès à l'éducation pour tous.

Le FME lance un appel à projets qui a comme objectif d'encourager et de faire émerger des initiatives en faveur du partage de la connaissance et en répondant à la priorité sociétale de « l'accès à l'éducation pour tous ».

L'opération est ouverte à toute association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ou tout autre organisme exerçant une activité d'intérêt général visée aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts et ayant son siège en France métropolitaine ou dans les DOM-ROM-COM-TOM.

L'appel à projets se découle en deux étapes distinctes et complémentaires :

- Une étape académique : dans chaque académie française, un projet lauréat est sélectionné et récompensé parmi tous les dossiers reçus. Pour ce faire, des jurys académiques ont été mis en place. Ils sont constitués de représentants désignés par le FME et de personnalités reconnues pour leur expertise et/ou leur engagement sur les champs éducatifs, culturels et sociaux. Au total, 25 lauréats académiques ont ainsi été récompensés en 2020, chacun ayant reçu une dotation de 1 500 €.
- Une étape nationale : les projets académiques primés sont présentés à un jury national pour l'attribution de trois prix, dont le 1^{er} prix est de 5 000 €, le 2^{ème} de 2 000 € et le 3^{ème} de 2 000 €.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont le total est de 13 378 896,27 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un résultat positif de 103 141,42 €.

Cet exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité et continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité et importance relative,
- Prudence,
- Permanence des méthodes,

et conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG sous réserves des dispositions particulières figurants dans le règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et les méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Le fonds de dotation du FME, à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2020, a établi ses comptes annuels en application du règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018 qui succède au règlement CRC n°99-01 appliqué sur les exercices précédents. L'application de ce nouveau plan comptable constitue un changement de méthode comptable, selon les dispositions du PCG, dont les incidences sont mentionnées dans le paragraphe « Changement de méthode comptable ».

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

La première application du règlement ANC n°2018-06 a eu lieu sur l'exercice ouvert à compter du 01 janvier 2020 et entraînée les effets suivants sur la présentation des comptes annuels :

- Les données relatives à l'exercice 2019 dans le bilan et le compte de résultat sont présentées selon l'ancien règlement CRC 99-01 en application de l'article 122-3 du PCG
- L'impact du changement de méthode concerne les postes suivants :
 - o Les fonds propres consommables
 - o Les dons

Le tableau ci-après intitulé « information comparative retraitée selon la nouvelle méthode des exercices antérieurs » présente les principaux postes des exercices antérieurs présentés selon l'ancien règlement CRC 99-01, retraités selon la nouvelle méthode.

	2020 selon réglementation ANC n°2018-06	2019 selon réglementation ANC n°2018-06	2019 arrêtés, certifié publiés selon règlement CRC n°99-01
BILAN PASSIF			
Fonds propres statutaires	1 000	1 000	
Autres fonds propres			9 066 427
Fonds propres consommables	13 015 197	9 065 427	

	2020 selon réglementation ANC n°2018-06	2019 selon réglementation ANC n°2018-06	2019 arrêtés, certifié publiés selon règlement CRC n°99-01
COMPTE DE RESULTAT			
Produits d'exploitation			
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	4 550 230	4 111 000	
Dons manuels	34	200	
Autres produits			4 111 200
Contributions volontaires en nature			
Prestations en nature	145 141	142 008	
Mise à disposition gratuite de personnel			142 008

CHARGES ET PRODUITS

Ils sont calculés selon le principe de rattachement à l'exercice de référence.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont amorties en linéaire sur 5 ans.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DOTATIONS CONSOMPTIBLES

Les dotations consomptibles versées par le fondateur sont comptabilisées en Fonds Propres. Aucune somme ne reste à percevoir au titre de l'exercice 2020.

La quote-part représentative de la dotation reprise pour être consommée est comptabilisée en produit du compte de résultat en contrepartie des Fonds Propres du bilan. Cette quote-part correspond aux dépenses prévisionnelles votées au Conseil d'Administration de début d'année.

MECENAT

Lorsqu'une convention de mécénat concerne plusieurs exercices, le don versé par le Fonds MAIF pour l'Education est rattaché à l'exercice de la date de signature de la convention.

EVALUATION DE LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE PERSONNEL

La mise à disposition gratuite de personnel correspondant aux salaires et aux charges patronales des salariés mis à la disposition du Fonds de dotation est estimée à 145 141 €.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

Le compte «emploi ressources» est intégré à l'annexe aux comptes conformément à l'article 8 de l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005.

PLACEMENTS

Le FME a ouvert un compte livret institutionnel le 14/05/2013. Les produits de ces placements font l'objet d'une déclaration fiscale 2070 et sont soumis au taux d'imposition de 24%.

AUTRES EVENEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Nous avons souhaité vous décrire les conséquences liées à la crise sanitaire COVID-19 sur les comptes de FME

1-Impacts de la crise sur l'activité

La crise sanitaire n'a pas eu de conséquence sur l'activité du FME

2-Mesures de soutien actionnées

Nous n'avons actionné aucune mesure de soutiens

3-Conséquences financières sur les comptes du FME

Nous estimons que la crise sanitaire n'a pas eu de conséquences sur les comptes du FME

Les comptes annuels ont été élaborés en presumant la continuité d'exploitation dans un environnement néanmoins incertain soumis à des aléas dont il est difficile d'appréhender précisément les impacts sur le prochain exercice.

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Il a été procédé à l'évaluation des contributions en nature, portées en pied du compte de résultat.

Le mode de valorisation de ces contributions correspond aux salaires et aux charges patronales des salariés MAIF ayant réalisé des prestations pour FME, auquel on applique un taux d'environnement de 1.83. Soit pour 2020, 21 personnes pour 1 817,80 heures (145 141.36 €).

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29 761		
Terrains			
	Dont composants		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
TOTAL GENERAL		29 761	

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			29 761	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn.,matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL GENERAL			29 761	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				

29 761

29 761

Terrains
Constructions sur sol propre
Constructions sur sol d'autrui
Constructions installations générales, agenc., aménag.
Installations techniques, matériel et outillage industriels
Installations générales, agenc. et aménag. divers
Matériel de transport
Matériel de bureau et informatique, mobilier
Emballages récupérables, divers

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TOTAL GENERAL	29 761	29 761
----------------------	---------------	---------------

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

FRAIS ETBL

AUT. INC.

Terrains
Construct.
- sol propre
- sol autrui
- installations
Install. Tech.
Install. Gén.
Mat. Transp.
Mat bureau
Embal récup.

CORPOREL.

Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
---	------------------	---------------	-----------	----------------

Frais d'émission d'emprunts à étaler
Primes de remboursement des obligations

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL			

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 357	1 357		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôt sur les bénéfices	8 085	8 085		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	100 000	100 000		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	109 442	109 442		

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTE FOURNISSEURS CPTE RATTACH				
40810000	FRS B ET S FNP	1 357,20	1 344,00	13,20
TOTAL DETTE FOURNISSEURS CPTE RATTACH		1 357,20	1 344,00	13,20
AUTRE DETTE				
46860000	DIVERS CAP	100 000,00	98 788,42	1 211,58
TOTAL AUTRE DETTE		100 000,00	98 788,42	1 211,58
TOTAL CHARGES A PAYER		101 357,20	100 132,42	1 224,78

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06				
Fonds propres sans droit de reprise	9 066 427	-9 065 427	1 000				1 000
Fonds propres avec droit de reprise							
Ecart de réévaluation							
Réserves							
Report à nouveau	97 532		97 532	52 583			150 115
Excédent ou déficit de l'exercice	52 583		52 583	-52 583	103 141		103 141
Situation nette	9 216 542	-9 065 427	151 115	0	103 141	0	254 256
Fonds propres consomptibles		9 065 427	9 065 427		8 500 000	4 550 230	13 015 197
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL	9 216 542	0	9 216 542	0	8 603 141	4 550 230	13 269 454

Emploi annuel des ressources publiques

Emplois	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	Ressources	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
1 - Missions Sociales Educatives		1 - Ressources Collectées Auprès du Public	
1.1 Réalisées en France		1.1 Dons collectés	
Versement à d'autres organismes agissant en France	34	Dons manuels non affecté à une opération particulière	34
Total général	34		34